

**Séance ordinaire du
15 septembre 2025**



1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025
4. Rapport d'activités du conseil

4.1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 26 août au 15 septembre 2025

LISTE DES COMPTES - VILLE	
	Total
du 26-08 au 15-09-2025	599 170.34 \$
GRAND TOTAL	599 170.34 \$



4.1.2

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 271 800 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2025

Les Règlements d'emprunts cités dans la résolution seront financés par billets, conformément à ce qui suit :

- ❖ les billets seront datés du 29 septembre 2025
- ❖ les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année
- ❖ les billets seront signés par le maire et la directrice des finances par intérim

4.1.3

Autorisation d'une signataire — Demande d'aide financière au Programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés

Objectif : favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la vie municipale et communautaire en mettant de l'avant la langue française comme langue commune

Actions : création d'outils d'introduction et sensibilisation à l'importance du français

Retombées : soutien à l'établissement durable et à la participation active des personnes immigrantes à la vie collective en français

Financement : aide financière possible jusqu'à **25 000 \$ (100 % des coûts admissibles)**

Engagement : dépôt d'une demande au programme de promotion et de valorisation de la langue française pour la réalisation d'une **trousse d'accueil**

Signataire: M^{me} Marick Noël, coordonnatrice de projets en développement

4.2 Gestion du territoire



4.2.1

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

Premier projet de Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- ▶ Créer la zone résidentielle haute densité 157 R à même une partie de la zone 152 R
- ▶ Modifier les usages résidentiels autorisés dans les zones 148 R à 152 R
- ▶ Ajouter des dispositions applicables aux projets intégrés résidentiels
- ▶ Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires résidentiels
- ▶ Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires communautaires, récréation sports et loisirs

4.2.2

Adoption du premier projet de Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

Premier projet de Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- ▶ Créer la zone résidentielle haute densité 157 R à même une partie de la zone 152 R
- ▶ Modifier les usages résidentiels autorisés dans les zones 148 R à 152 R
- ▶ Ajouter des dispositions applicables aux projets intégrés résidentiels
- ▶ Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires résidentiels
- ▶ Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires communautaires, récréation sports et loisirs

4.2.3

Demande de dérogation mineure n° 206-2025 — 27, rue Saint-André



La demande consiste à :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal :
 - À une distance de 7,47 mètres de la limite avant de propriété, alors que la réglementation municipale exige un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 0,53 mètre
 - À une distance de 6,84 mètres de la limite arrière de propriété, alors que la réglementation municipale exige un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 3,16 mètres
- Régulariser l'implantation du patio arrière à une distance de 0,25 mètre de la limite latérale nord de propriété, alors que la réglementation municipale exige un minimum de 1,5 mètre, soit une dérogation de 1,25 mètre

Sur recommandation du CCU — Réunion du 10 septembre 2025

- Acceptation de la demande
- Prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables

4.2.4

Autorisation d'un signataire — Directive de changement DC07 dans le cadre du projet de réfection du 2e Rang ouest et de ponceaux — Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024 et à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

- ▶ **Signataire:** M. Tomy Dufour, directeur des travaux publics
- ▶ Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024 ainsi qu'à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

DC07 : Mise en place d'un regard

8 550 \$
plus les taxes
applicables

4.2.5

Autorisation d'un signataire — Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale — Volet Redressement — Sécurisation

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : soutien à la planification, amélioration et maintien des routes municipales

Le conseil municipal s'engage à respecter les modalités du programme et confirme que les travaux sont admissibles

Seuls les travaux réalisés après la lettre d'annonce et dans un délai de 12 mois sont financés

Sources de calcul de l'aide financière possibles :

- Estimation détaillée des coûts
- Offre de services (gré à gré)
- Bordereau de soumission (appel d'offres)

Mandat confié à M. Tomy Dufour, chargé de projet, pour représenter la Ville auprès du MTMD et signer les documents requis

4.2.6

Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. — Acquisition de sel à déglacer

200 tonnes x 115 \$

Pour un total de
23 000 \$
***plus les taxes
applicables***



4.2.7

Octroi d'un contrat à Martech — Acquisition de panneaux de signalisation dans le cadre du projet de réfection du 2e Rang ouest et de ponceaux — Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024 et à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

17 116,35 \$
plus les taxes applicables



4.2.8

Prix de vente des terrains — Développement résidentiel 2025

	Prix du pied carré	Prix du mètre carré
Résidentiel	9 \$	98,876 \$
Jumelé	9,75 \$	104,949 \$
Multilogement	11 \$	118,404 \$





13 980 \$ plus les taxes applicables

4.2.9
Octroi d'un
contrat à Max
Asphalte (9397-
3816 Québec
inc.) - Pavage de
diverses rues du
territoire

4.2.10

Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

Les contrôleurs routiers assurent la **sécurité publique** : véhicules lourds, matières dangereuses, vitesse, transport scolaire et de personnes

Depuis la décision du **TAT (6 mars 2025)** :

- Activités fortement réduites
- Agents confinés aux postes de contrôle
- Moins d'interventions préventives → **hausse des risques** (accidents, surcharges, fatigue, mécanique).

Période critique : **l'été et la rentrée scolaire** (forte circulation, tourisme, autobus scolaires)

L'inaction gouvernementale est jugée préoccupante

La Ville demande des **mesures rapides** pour le retour complet et sécuritaire des contrôleurs routiers

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie



4.3.1

Engagement de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-croix à collaborer au Programme Accès-Loisirs — Accès aux personnes vivant une situation de faible revenu

**Programme visant à rendre
le loisir sportif, culturel et
de plein air gratuit pour les
personnes à faible revenu
(0 à 99 ans)**

**Aucun coût ni contrainte
administrative pour la ville**

**Proposition d'adhésion au
Programme et de
collaboration avec Accès-
Loisirs Québec**



**Accès-Loisirs
Québec**

4.3.2

Octroi d'un contrat à Servitrol (1994) enr. — Intégration au programme de gestion informatique de l'aréna de déshumidificateurs, de la ventilation de la zone de restauration ainsi que des détecteurs de CO/CO2 – Appropriation au Règlement d'emprunt n° 329-2024

Équipements inclus :

- 2 déshumidificateurs
- 1 système de ventilation (zone restauration)
- 1 système de détection des gaz CO/CO2

7 971,57 \$ plus les taxes applicables

Somme appropriée au Règlement d'emprunt n° 329-2024

4.3.3

Octroi d'un contrat à Eugène Allard - Acquisition d'une autorécurveuse de sol pour l'aréna - Appropriation au Fonds régions et ruralité

9 299,95 \$ plus les taxes applicables



4.3.4

Appui au projet de l'AFÉAS de Métabetchouan dans sa demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Acquisition de deux métiers à tisser

Projet : Acquisition de deux métiers à tisser afin de maintenir et développer les activités de tissage

Objectif : Faire profiter la population, particulièrement les plus jeunes, de ce savoir-faire traditionnel

Demande : Aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire

Retombées :

- Favoriser la participation active des aînés
- Encourager le partage intergénérationnel des connaissances artisanales
- Augmenter le nombre d'utilisateurs des équipements

Engagement de la Ville : Reconnaître la pertinence du projet pour le développement de la collectivité et appuyer la demande

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations des activités du conseil

4.4.2 Représentations, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Villa du Presbytère	Aide financière – Déneigement et entretien estival du stationnement – Années 2024 et 2025	4 000 \$

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance